

Réunion de la direction de la fédération des Finances CGT
14 et 15 janvier 2013
Rapport introductif au débat sur la Décentralisation et la Modernisation de l'Action Publique

...La situation revendicative est aussi caractérisée par le projet de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique.

Les contenus potentiels du projet de loi ont fait l'objet d'une présentation des plus succinctes, le 7 décembre 2012, aux organisations syndicales de la fonction publique, par Marylise Lebranchu, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique.

Sans entrer ici dans le détail, plusieurs éléments peuvent être retenus de cette présentation :

- Au moyen de la Modernisation de l'Action Publique (MAP), le gouvernement entend mettre en cohérence les missions de l'Etat avec les compétences des collectivités locales en garantissant que la réforme de l'Etat et la décentralisation avance à un même rythme et sur des «lignes convergentes».
- Une logique de blocs de compétences serait mise en place sur toute une série de sujets :
- Aux régions, les compétences économiques et de la formation professionnelle.
- Aux départements, une mission renforcée de garant de la solidarité et de la cohésion des territoires, dans le domaine social et au-delà.
- Au bloc communal, la responsabilité de mettre en oeuvre la transition énergétique avec le logement, l'urbanisme et les mobilités.

Une telle évolution pourrait générer de nouveaux transferts de compétences de l'Etat (au sens large du terme) vers les collectivités territoriales.

Ce pourrait être le cas s'agissant notamment des politiques publiques relatives à la formation professionnelle, à l'apprentissage, l'orientation scolaire et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche, la politique du handicap, les transports...

Il nous faudra aussi être particulièrement vigilants et exigeants sur les missions de développement économique qui seront confiées aux régions (soutien aux PME et ETI, schéma régional de développement économique et d'innovation, politiques d'aides aux entreprises, participation au capital des entreprises, avenir des pôles de compétitivité, création d'un fonds de solidarité économique...).

Autant d'évolutions qui sont au cœur d'enjeux revendicatifs clés et qui relèvent du champ de compétence professionnelle de la fédération des Finances CGT (nous pourrions y revenir dans notre débat).

- Un principe nouveau de libre organisation des compétences serait intégré dans la Loi.

Il s'agirait de permettre que les collectivités locales, entre elles et avec l'Etat, puissent déterminer librement les modalités d'exercice de leurs compétences par un pacte dit de gouvernance territoriale. Cette libre organisation des compétences serait organisée et discutée au sein de conférences

territoriales de l'action publique qui seraient créées dans chaque région.

Observons également qu'au plan national, un cadre de dialogue permanent entre l'Etat et les collectivités territoriales serait mis en place au moyen de la création d'un Haut Conseil des Territoires.

Ce Haut Conseil des Territoires serait notamment chargé de formuler des propositions de réforme intéressant les collectivités territoriales. Il serait amené à débattre de tout projet de loi relatif à l'organisation de ces collectivités, à leurs compétences et à leurs conditions de mise en oeuvre.

- L'architecture des collectivités territoriales serait amenée à connaître des évolutions avec notamment la création d'un nouvel établissement de coopération intercommunale : la communauté métropolitaine.
- Enfin, et là encore, notre Fédération est particulièrement concernée, notons que la Loi pourrait contenir des dispositions nouvelles...

1) s'agissant de la contribution des régions et des départements au paiement des amendes financières résultant de la reconnaissance éventuelle des manquements de la France à ses obligations de l'application des Traités européens...

2) s'agissant d'une expérimentation de certification des comptes des collectivités territoriales...

3) s'agissant de l'adoption d'une prochaine loi de finances qui devrait avoir pour objet d'attribuer des ressources supplémentaires aux régions au titre des compétences transférées, de déterminer les modalités de compensation des compétences nouvelles confiées aux départements, de déterminer aussi les modalités et les conditions d'expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, par introduction du revenu dans l'assiette de la taxe d'habitation, de repenser les modalités de la péréquation.

Nous sommes ici en présence de dispositions qui sont au cœur de différents enjeux de fiscalité, de financement mais aussi de gestion publique...

Ces quelques éléments non exhaustifs montrent que les travaux relatifs à la MAP seront assez décisifs s'agissant de l'évolution de l'Etat, des collectivités territoriales et de la décentralisation, de la Fonction Publique.

Où en sommes-nous du point de vue de l'intervention syndicale et plus particulièrement de la CGT ?

Comme nous vous l'avons indiqué, les organisations syndicales de la fonction publique ont été reçues le 7 décembre 2012 par Marylise Lebranchu.

La CGT, toujours au niveau Fonction Publique, a été reçue, dans le cadre d'une réunion bilatérale, le lundi 7 janvier dernier.

S'agissant de notre positionnement revendicatif, la CGT exige :

- La réalisation d'un bilan contradictoire quant aux effets produits par les réformes initiées au titre de la réforme de l'Etat (RGPP, Réate...) et des lois de décentralisation mises en oeuvre depuis 1982.
- L'ouverture d'une discussion visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques devant

être mises en oeuvre par la puissance publique au sens large du terme : État, Collectivités territoriales, Services publics à réseaux... Des politiques publiques qui, dans leurs dimensions nationales et territoriales, doivent notamment concourir à la construction d'une société du plein emploi et à la satisfaction des besoins sociaux.

- L'instauration d'une véritable démocratie sociale et l'octroi de nouveaux droits d'intervention aux personnels, à leurs organisations syndicales, aux citoyens, quant à l'évaluation de l'efficacité économique et sociale des politiques publiques, leurs évolutions et les moyens devant être alloués.

De ce point de vue, il convient d'observer qu'aucun droit d'intervention et de représentation syndicales n'est pour l'instant acté au niveau du Haut Conseil des Territoires et des conférences territoriales de l'action publique...

- La prise en compte des revendications portées s'agissant des moyens de financement des services et des politiques publiques (fiscalité, pôle financier public, dotations budgétaires, péréquation...).
- La définition de dispositions législatives et réglementaires ayant pour objet d'assurer l'amélioration et le renforcement du statut général des fonctionnaires, des droits collectifs, y compris des agents non-titulaires, garanties indispensables à la neutralité et l'impartialité du service public.

Peu de réponses sont, pour l'instant, apportées à ce corpus revendicatif.

En l'état actuel des choses, il est à craindre que ce sujet soit surtout considéré comme politique et que très peu de place soit accordée aux organisations syndicales, au-delà de seuls processus d'informations et de concertations...

Observons toutefois :

- Qu'un processus de discussions a été engagé au sein du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale sur les revendications portées par la Fédération CGT des Services Publics (voir le dossier et les fiches argumentaires produits et rendus publics par cette Fédération).
- Qu'il a été demandé à la CGT par Marylise Lebranchu la production d'une note synthétique sur le bilan que nous tirons des effets produits par les différentes lois de décentralisation.
- Que la ministre s'est déclarée ouverte à la mise en place d'une instance devant permettre la représentation des personnels et des citoyens.

Beaucoup reste à faire quant à notre capacité à peser sur les contenus et les finalités de la loi. D'autant plus que les choses vont se dérouler très vite :

- Dépôt du projet de loi sur la table du conseil des ministres au cours du mois de mars.
- Saisine du Sénat, fin avril, début mai. Saisine de l'Assemblée Nationale, à partir de la mi-juin.

En tout état de cause, la loi devrait être applicable au 1er janvier 2014.

Du fait de ce calendrier très resserré : le conseil commun de la fonction publique ou / et les conseils supérieurs des différents versants de la fonction publique, de même que le Conseil d'État, devraient être saisis dès la fin de ce mois de janvier !

Un groupe de travail UGFF – FDSP devrait être mise en place pour assurer un travail inscrit dans la durée sur le projet de loi.

Ce groupe de travail aura pour objet immédiat l'examen du projet de loi, la construction d'amendements qui pourraient être proposés lors de la réunion du conseil commun ou / et des conseils supérieurs des différents versants de la fonction publique, l'élaboration d'une déclaration politique CGT commune qui pourrait être prononcée lors de la réunion de ces conseils, la détermination des votes de la CGT.

Dans le même temps, il ne vous aura pas échappé que ce projet de loi présente des dimensions et des enjeux professionnels (au delà des enjeux Fonction Publique), territoriaux, et donc confédéraux (Je ne développe pas).

Dans le cadre des travaux de la commission de travail confédérale «Missions publiques, service public, aménagement du territoire, fiscalité, financement», une réunion a été organisée le 19 décembre dernier pour mettre en place un dispositif de travail confédéralisé.

Au delà de la mise en place d'un groupe de travail spécifique interne à la commission, les décisions suivantes ont été prises : rédaction et envoi à toutes les organisations de la CGT d'une note politique sur les enjeux relatifs au projet de loi, rédaction d'une expression publique de la CGT, analyse des contenus du projet de loi, proposition sera faite à Bernard Thibault pour qu'il interpelle le Premier Ministre sur les enjeux relatifs au projet de loi, organisation d'une journée d'étude qui sera proposée à l'ensemble des organisations de la CGT.

Plusieurs camarades de notre Fédération sont investis dans les travaux réalisés tant au niveau des trois versants CGT de la Fonction Publique qu'au niveau confédéral.

Les propositions de travail qui ont été développées par Stéphane dans son rapport introductif et plus particulièrement les éléments et les thématiques de campagne peuvent s'avérer d'une très grande utilité dans notre sphère professionnel mais aussi s'agissant des travaux à mener au niveau de la Fonction Publique et de la Confédération.

Il nous faut mener et inscrire notre bataille dans la durée et peser le plus possible sur les contenus du projet de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique comme sur le prochain projet de loi de finances.